

Adresser tout ce qui concerne la « Libre Pensée internationale » à E. PEYTREQUIN, 4, Louve, Lausanne. La rédaction de la « Voix de l'Humanité » est indépendante de celle de la « Libre Pensée internationale ». Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

La Voix de l'Humanité

ORGANE DE LA « LIGUE POUR L'ORGANISATION DU PROGRES »

Supplément hebdomadaire des Documents du Progrès

ABONNEMENTS :
Edition hebdomad. : France et Suisse, 3 fr. par an ; autres pays, 5 fr. par an. Gratuit pour les abonnés de la « Libre Pensée internationale ».

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Esperantiste, Genève, etc.

Comité de patronage international : Ferd. BUISSON, prés. de la Ligue des Droits de l'Homme, Emile CORRA, prés. de la Société positiviste (Paris) ; Ramsay MACDONALD, de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, prés. du Bureau intern. des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, sénateur portugais, etc. **Président de la Ligue :** Dr R. BRODA, Lausanne, 60, avenue de Rumine. — Prière d'envoyer à cette adresse tout ce qui concerne la direction de la Ligue et la rédaction de ses organes.

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ?

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, les réponses de MM. Alfred Naquet, ancien sénateur (Paris), Lino Ferriani, ancien procureur général d'Italie, Mgr A. Giesswein, membre du Parlement hongrois, Dr A. Forel, ancien professeur à l'Université de Zurich, Vetter, professeur à l'Université de Berne, et A. Suter, vice-président du Conseil communal de Lausanne. Nous continuons ci après la publication des réponses qu'on a bien voulu nous envoyer ; toutefois — celles-ci étant souvent contradictoires — il va de soi que nous ne désirons point être responsables de toutes les idées émises par nos collaborateurs. Ceci dit, nous leur donnons la parole.

La Réd. de la « Voix de l'Humanité ».

Réponse de M. Charles Gide,

professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris

Assurément, la France ne peut admettre, sans renier les principes qu'elle a toujours soutenus et même pour lesquels elle a combattu, que le traité qui terminera la guerre répartisse les populations au gré des intérêts des belligérants et sans leur demander leur consentement. L'Angleterre semble aussi vouloir appliquer ce principe, car le ministre de la marine, M. Churchill, a dit : « Nous voulons que cette guerre remanie la carte d'Europe selon le principe des nationalités, selon le vrai désir des peuples habitant ces territoires tant disputés. »

Mais ne nous faisons pas d'illusions : il est à craindre, lorsqu'on passera à l'application, que le dit principe se soit réduit à peu de chose. D'abord, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine, il a été déclaré officiellement qu'elle serait mise hors de cause, parce qu'il ne s'agissait pas d'une annexion, mais d'une restitution. Il faudrait en dire autant du Schleswig-Holstein ; peut-être encore d'autres provinces. D'autre part, il a été annoncé non de façon officielle, mais dans les principaux journaux des belligérants, que lorsqu'on referra la carte de l'Europe, ceux qui auront été à la peine auront seuls voix au chapitre et que chacun serait servi « non selon ses désirs, mais selon ses mérites », formule donnée par un grand journal ces jours-ci. Celle-ci ne paraît guère s'accorder avec celle de tout à l'heure, car elle semble bien dire que si les nationalités sont invitées à se prononcer, elles pourront choisir seulement entre les vainqueurs.

Il faut avouer d'ailleurs que, même avec la meilleure volonté, ce ne sera pas chose facile que de consulter les populations. QUAND se fera le vote ? Avant l'annexion, c'est-à-dire quand la population sera encore sous la main de l'ennemi, ou après l'annexion déjà réalisée, quand la population litigieuse aura passé entre les mains du vainqueur ? Et QUI sera appelé à voter ? Comment fera-t-on le triage, là où les opprimés et les oppresseurs se trouvent mêlés ? Comment ORGANISER le vote là où la population n'a jamais vu une urne électorale ?

Autant de problèmes, et bien d'autres encore,

qu'il faudra résoudre avant de pouvoir réaliser l'Europe idéale, celle dont on pourrait dire qu'il n'y a plus d'annexés, mais seulement des libérés.

Réponse de M. Desdevises du Dezert,

Professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres.

Je désire ardemment que la paix future soit fondée sur la justice et le respect des droits des peuples. C'est à cette condition seule qu'elle sera solide et durable.

Ceci dit, j'ajouterai aussitôt qu'en traitant avec la coalition austro-allemande sur la base du droit, les alliés se montreront d'une générosité parfaitement imméritée par ces deux Etats, qui ont prouvé l'un et l'autre, en quel mépris ils tiennent le droit.

S'il pouvait rester à cet égard quelque doute dans votre esprit, veuillez lire les lignes suivantes :

« Dans un espace d'années qui sera court, nous verrons ceci : Le drapeau germanique abritera 86 millions d'Allemands et ceux-ci gouverneront un territoire peuplé de 130 millions d'Européens. Sur ce vaste territoire, seuls les Allemands exerceront des droits politiques, seuls ils serviront dans l'armée et dans la marine, seuls ils pourront acquérir la terre. Ils seront alors, comme au moyen-âge, un peuple de maîtres, condescendant simplement à ce que les travaux inférieurs soient exécutés par les peuples soumis à leur domination. » (« Gross-Deutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950 ». — Thorman, à Berlin.)

A un peuple capable de préparer aux autres une si injuste et si dure servitude, on ne répond qu'à coups de canon. Et c'est ce que nous faisons... avec entrain, je vous l'assure ! — Si l'Europe pouvait mesurer le péril qui la menace, toutes les nations (autres que les neutres, bien entendu) se rangeraient de notre côté, au lieu de rester tranquillement à la fenêtre à regarder la tuerie. Nous combattons pour la liberté de tous. Au jour du règlement général, les Allemands trouveront en nous plus de justice et d'humanité que nous n'en aurions rencontré chez eux. Nous ne parlerons certainement ni de les asservir, ni de les dépouiller de leurs biens, nous tâcherons seulement de les désarmer dans l'intérêt de la paix du monde.

Supposons que l'Allemagne soit obligée de céder la Posnanie pour accroître à la Pologne reconstruite, de rendre le Schleswig au Danemark et l'Alsace-Lorraine à la France ; le plébiscite sera dans ces trois cas inadmissible, puisque les vœux de ces trois pays sont parfaitement connus de tous. On ne fera pas plus tort à l'Allemagne en les lui enlevant qu'on ne fait tort au voleur en l'obligeant à restituer les objets volés par lui.

Le referendum pourrait s'appliquer, à la rigueur, aux remaniements intérieurs qui pourraient être opérés en Allemagne, mais il est bien probable que les puissances alliées écarteront ce referendum, comme l'Allemagne et l'Autriche l'ont toujours écarté elles-mêmes jusqu'ici.

Si l'Autriche perd ses provinces polonaises, roumaines, serbes et italiennes, si même la Bohême,

la Moravie et la Croatie parviennent à se soustraire au joug de la bureaucratie autrichienne et de l'aristocratie madgyare, qui pourra crier à la spoliation et à l'injustice?... C'est dans tous ces pays que le plébiscite serait à recommander.

Voilà ce que je pense sur le sujet si intéressant que vous avez bien voulu me soumettre.

Réponse de M. Fernand Mazade,

auteur du « Cortège des dieux ».

Vous demandez : « Est-il admissible que la paix future sanctionne l'annexion de n'importe quel pays contre la volonté de ses habitants ? » Je réponds : Non, à moins que ce pays ne soit un pays de barbarie et de violence, un pays dont les habitants aient des penchants destructeurs, des goûts sanguinaires, des mœurs dangereuses pour les peuples civilisés.

Ma réponse n'étonnera-t-elle personne ? Il se pourrait. Alors, à mon tour, je demande : « Les Huns, les Vandales, les Caraïbes ont-ils droit à quelque empire, méritent-ils aucune souveraineté ? Et est-il admissible que soient confisquées telles possessions du traître et de l'incendiaire, de l'assassin et du voleur ? »

Réponse de M. Romain Rolland,

auteur de « Jean Christophe ».

Que la guerre soit ce qu'elle soit, nous n'y pouvons plus rien ; mais nous devons au moins tâcher que de ce fléau sorte le moins de mal et le plus de bien possible. Et pour cela il faut intéresser l'opinion publique du monde entier à ce que la paix future soit juste, à ce que les appétits du vainqueur (quel qu'il soit) et les intrigues de la diplomatie n'en fassent plus l'amorce d'une nouvelle guerre de « revanche », à ce que les crimes moraux commis dans le passé ne se renouvellent plus ou ne s'aggravent encore. C'est pourquoi je regarde comme un principe sacré ce premier article de l'*Union of Democratic Control* : « qu'aucun pays ne puisse désormais passer d'un gouvernement à un autre sans le consentement explicite, librement affirmé, de sa population. » — Il s'agit de faire justice des maximes odieuses qui ont trop longtemps pesé sur le monde esclave et que tout récemment encore le professeur Lasson osait répéter, comme une menace prochaine, dans son cynique Catéchisme de la force (*Das Kulturideal und der Krieg*) (1). Et il faut que ce principe soit posé, adopté, tout de suite, sans attendre. Si l'on remettait, pour le proclamer, au moment où, la guerre finie, se réunira le Congrès des puissances, on serait suspect de vouloir faire servir la justice au profit des vaincus. C'est à présent, où les forces des deux partis sont égales, qu'il faut établir ce droit primordial, qui plane au-dessus de toutes les armées.

De ce principe découle une application immédiate. — Puisque l'Europe tout entière est bouleversée, qu'on en profite pour faire de l'ordre dans cette maison malpropre ! Depuis longtemps on y a laissé s'accumuler les injustices. C'est le moment

(1) « Laisser un peuple » dit-il, « ou à plus forte raison une fraction de peuple, décider de questions internationales, par exemple son attribution à tel ou tel Etat, équivaudrait à faire voter les enfants d'une maison sur le choix de leur père. C'est le mensonge le plus frivole que jamais tête welsche ait inventé. »

de les réparer, quand viendra l'heure de la liquidation des comptes générale. Notre devoir à tous ceux d'entre nous qui ont le sentiment de la fraternité humaine, est de rappeler alors les droits des petites nationalités opprimées. Il en est dans les deux camps : Sleswig, Alsace-Lorraine, Pologne, nations Baltiques, Arménie, peuple juif. Au début de la guerre, la Russie a fait de généreuses promesses. La conscience du monde les a enregistrées; qu'elle ne les oublie point! Nous sommes solidaires aussi bien de la Pologne écartelée entre les serres des trois aigles impériales que de la Belgique crucifiée. Tout se tient. C'est parce que nos pères ont laissé, par réalisme borné et par peureux égoïsme, violer les droits des peuples de l'Europe orientale, qu'aujourd'hui l'Occident est broyé et la menace suspendue sur tous les petits peuples. Qui fait tort à l'un d'eux fait tort à tous les autres. Unissons-nous! Au-dessus de toutes les questions de races, qui ne sont le plus souvent qu'un masque sous lequel se dissimulent l'orgueil de la multitude et l'intérêt de castes financières ou féodales, il y a une loi humaine, éternelle, universelle, dont nous devons être, tous, les serviteurs et les défenseurs: c'est celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Et qui viole cette loi, qu'il soit l'ennemi de tous!

Réponse de M. Georges Renard,

professeur au Collège de France.

J'ai écrit (« Le régime socialiste », p. 79) : « Toute population a le droit de choisir sa nationalité. » Je n'ai aucune raison d'abandonner un principe où les droits des peuples sont fondés sur les droits de l'homme.

Je suis donc contre l'annexion de toute population allemande (non de LANGUE, mais de VOLONTÉ) par la Russie ou la France, de toute population française, belge, danoise ou polonaise par l'Allemagne, de toute population slave ou italienne par l'Autriche.

Sans doute, l'application du principe ne sera pas toujours facile. Il y a des pays où des populations ayant des aspirations contraires sont mêlées et enchevêtrées. C'est le cas pour la Macédoine, pour le littoral de l'Adriatique. Il faudra en ces pays des concessions réciproques pour établir équitablement les frontières.

Il y a d'autres pays, comme l'Alsace-Lorraine, le Schleswig, la Pologne prussienne, où la population a été modifiée ARTIFICIELLEMENT par le départ plus ou moins forcé d'anciens habitants, par un afflux voulu de fonctionnaires et d'immigrés. J'estime que, dans ces cas-là, les traités arrachant brutalement des provinces aux nations avec qui elles protestaient vouloir rester unies, doivent être purement et simplement déchirés.

Réponse de M. Maurice Milloud,

professeur de sociologie à l'Université de Lausanne

Vous me posez cette question : « L'opinion doit-elle pas exiger qu'aucune clause du traité de paix ne consacre l'annexion d'un territoire sans le consentement de la population ? »

J'y réponds par une autre question : « L'opinion est-elle en mesure d'imposer le respect des traités ? »

Si oui, je suis entièrement d'accord avec vous. Mais, en bonne conscience, vous n'oserez pas vous ne pourrez pas répondre par l'affirmative.

Dès lors, le problème change d'aspect entièrement et votre solution, conforme à cette justice idéale dont nous avons espéré faire le droit commun des peuples civilisés, n'aurait d'autre effet que d'assurer une prime au brigandage.

Parlons net. Ce sont les événements actuels qui donnent lieu à toute cette discussion. Or, l'un des belligérants ayant signé le traité qui neutralisait la Belgique et s'en étant constitué le garant, ayant signé les conventions de La Haye, a foulé aux pieds traité et conventions, parce qu'il y trouvait son intérêt. Pensez-vous qu'il les obser-

vera par la suite, s'il remporte la victoire pour les avoir violés ?

S'il est le plus fort, aucun droit ne subsistera que celui de la force, et votre question n'a plus de raison d'être. Il obligera les autres à observer les traités et ne les observera lui-même qu'autant qu'il lui paraîtra bon.

Donc, s'il est vainqueur, vous ne protégez pas le vaincu. Et s'il est vaincu, vous désarmez le vainqueur. Car vous empêchez ceux qui ont tenu leur parole et qui expient aujourd'hui leur loyauté de prendre des gages, d'occuper des points stratégiques pour que leur bonne foi ne les mette plus à la merci d'une agression longuement préméditée sous les dehors de l'amitié. Vous laissez ouverts les passages du Luxembourg, la plaine de Belgique, la plaine Baltique. Vous épargnez à celui qui se sera jeté sur les autres la nécessité de sentir et l'obligation d'avouer qu'il a manqué son coup.

Vous avez parlé, je crois, d'une indemnité. Plaie d'argent est vite guérie. Sitôt guérie, sitôt oubliée. Vous abolissez la sanction du crime. Et vous rendez irrésistible pour l'agresseur la tentation de renouveler l'agression quand les chances lui seront favorables. Un échec de plus ne sera pour lui qu'un retard, puisque ses adversaires le laisseront indemne, suivant votre loi; et — puisqu'il se moque de la loi — s'il l'emporte il conservera ce qu'il aura saisi. Ne jouant point à chances égales, il est assuré de gagner à la fin, comme le croupier à la roulette.

Je rends hommage à la générosité de vos intentions. Mais il me semble que vous fermez les yeux sur la leçon terrible de cette guerre, plus tragique que la guerre même, à savoir qu'il n'y a point de réciprocité de bonne foi entre les nations et qu'avant de se demander quel traité l'on fera, il faut savoir comment on fera pour qu'un traité ne soit pas une dérision.

Peut-être y a-t-il d'autres sanctions efficaces que le morcellement du territoire. Je le voudrais. Cependant, si l'on n'en trouve point d'autre, je dis qu'il ne faut pas reculer devant celle-là, parce que l'arrangement qu'il convient d'établir tout d'abord, c'est celui qui en rendrait d'autres possibles.

Réponse de M. O. Wettstein,

membre du Conseil des Etats suisses, directeur du Département de Justice et Police du canton de Zurich.

Je suis démocrate et ma réponse à votre question ne peut être qu'un « non » catégorique. J'espère que, lors de la conclusion de la paix, l'esprit démocratique du XXe siècle sera assez fort pour empêcher des violations du droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes; toutes ces violations du passé ont été reconnues plus tard comme des fautes graves, préjudiciables, pernicieuses pour les intérêts de l'humanité.

(Voir la suite de ces réponses dans notre prochain numéro.)

Nous recevons la communication suivante d'un membre du parti socialiste français :

EXPOSÉ

Le déchaînement de la guerre européenne a, tout d'abord, obligé notre parti socialiste français à se préoccuper exclusivement du péril national.

A présent, après plus de sept mois de guerre, le militant éprouve le besoin de voir s'affirmer à nouveau la personnalité et la pensée de son parti et de l'Internationale elle-même, étudier les solutions qu'ils devront, le moment venu, préconiser à l'encontre de celles des chauvinismes simplistes et des diplomaties bourgeoises.

D'autre part, et malgré un régime militaire oppressif, certains socialistes allemands ont manifesté qu'eux aussi sentent le besoin de ce que le socialisme se ressaisisse. L'« Humanité » du 1er janvier cite ces phrases de Mehring : « Le jour n'est pas loin où le retour à la paix et aux principes inébranlables de l'Internationale sera exigé par la classe ouvrière allemande » ; le même grand théoricien ajoute que « les chefs de la social-démocratie ont perdu la tête » ; il traite de naïve « l'affirmation que l'Internationale n'est pas un instrument efficace en temps de guerre » mais seulement un instrument de paix ».

Nous estimons, comme Mehring, que l'Internationale doit fonctionner en toutes circonstances spécialement même en cas de crise.

Enfin, la déclaration de notre Congrès international de Stuttgart dit : « C'est un devoir pour la classe ouvrière des pays concernés (par une menace de guerre), c'est un devoir pour leurs représentants dans les Parlements, avec l'aide du Bureau socialiste international, FORCÉMENT D'ACTION ET DE COORDINATION, de faire tous leurs efforts pour empêcher la guerre. Au cas où la guerre éclaterait néanmoins, ils ont le devoir de s'entremettre pour la faire cesser promptement, etc... »

PROPOSITION

La section socialiste de Bourg-la-Reine soumet à l'Union des sections d'une part, à la Fédération de la Seine d'autre part, le vœu suivant :

Le Bureau socialiste international est prié de se réunir, par interprétation et dans l'esprit de la déclaration de Stuttgart, afin d'examiner la situation créée à l'Internationale ouvrière par la crise européenne et de préparer les affirmations nécessaires du socialisme.

GABIER.

J'y suis... J'y reste...

J'y suis... j'y reste... dans ces bonnes idées d'entente, si bienveillantes et si consolantes.

J'y suis... j'y reste... dans « les lacets » des « intellectuels » de marque qui, malgré tous les outrages, font de la « bonne ouvrage » et tiennent tête à tous les orages.

J'y suis... j'y reste... avec les vénérables incompris du cœur et de l'esprit, qu'on traite de « vieux débris » avec un « noble » mépris.

J'y suis... j'y reste... avec les bons militants et les partisans des temps nouveaux approchant.

J'y suis... j'y reste... avec les convaincus que la guerre a vécu et que nos fils ne la reverront plus.

J'y suis... j'y reste... avec les petits et les pauvres d'esprit et les déshérités de la vie.

J'y suis... j'y reste... avec les amateurs de beaux et les assoiffés de nouveau et les défricheurs de cerveaux.

J'y suis... j'y reste... avec le souvenir de nos nobles aïeux qui ont donné tous leurs feux pour la cause de l'évolution vers le mieux.

J'y suis... j'y reste... avec tous les « gobeurs » qui, au lieu de faire leur beurre, prêchent la doctrine du cœur.

J'y suis... j'y reste... avec les exaltés de la parole, de la plume et de la pensée, qui œuvrent pour l'harmonie de l'humanité.

J'y suis... j'y reste... avec le bataillon sacré des novateurs, des défricheurs et des pionniers qui, après avoir tant et tant semé, vont, dès demain, pouvoir... enfin... récolter. L. D., Amiens.